

Annexe II b

Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel Commercialisation et services en restauration			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candi- dats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.		Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établis- sement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	
E1 – Épreuve scientifique et technique	U.1	5						
E11 – Sous-épreuve de technologie	U11	2	CCF, écrit (1)		Ponctuel, écrit	1 h (1)	CCF écrit (1)	
E12 – Sous-épreuve de sciences appliquées	U12	2	CCF, écrit (1)		Ponctuel, écrit	1 h (1)	CCF écrit (1)	
E13 – Sous-épreuve de mathématiques	U13	1	CCF écrit		Ponctuel, écrit	1 h	CCF écrit	
E2 – Epreuve de gestion et de dossier profes- sionnel	U.2	5						
E21- Sous-épreuve de mercatique et de gestion appliquée	U21	2	CCF, écrit (1)		Ponctuel, écrit (1)	2 h	CCF écrit (1)	
E22 – Sous-épreuve de présentation du dossier	U22	3	CCF, oral		Ponctuel, oral	30 mn (2)	CCF oral	
E.3 – Épreuve professionnelle	U.3	9						
E31 – Sous-épreuve de communication et com- mercialisation	U.31	4	CCF écrit, oral et pratique		Ponctuel, écrit, oral et pratique	1 h 30 (3)	CCF écrit, oral et pratique	
E32 - Sous-épreuve d'organisation et mise en œuvre d'un service	U.32	4	CCF écrit, oral et pratique		Ponctuel, écrit, oral et pratique	4 h	CCF écrit, oral et pratique	
E33 – Sous-épreuve Prévention Santé Environ- nement	U.33	1	CCF		Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
E.4 - Épreuve d'anglais	U.4	3	CCF		Ponctuel, oral	20 min	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	U.5	5						
E51 – Sous épreuve de Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF	
E52 – Sous-épreuve d'Histoire –Géographie – Éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.6 - Épreuve d'éducation artistique, arts appli- qués	U.6	1	CCF		Ponctuel, écrit	3 h	CCF	
E.7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel, pra- tique		CCF	
Épreuve facultative de langue vivante (4)	UF1		Oral	20 mn	Oral	20 mn	Oral	20 mn

(1) Ces sous-épreuves peuvent faire référence à un même contexte professionnel

(2) La durée de l'épreuve se décompose en 10 mn de présentation et 20 mn d'échanges avec le jury.

(3) La sous-épreuve comporte trois ateliers de 30 minutes maximum chacun

(4) la LV choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.